

## ABONNEMENT

Un an ..... 13 fr.  
Six mois ..... 9 »  
Trois mois ..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 14 NOVEMBRE

## Pour les Chasseurs

La Chambre vient d'être saisie d'une proposition de loi réglementant à nouveau l'exercice du droit de chasse. Le père de cette proposition est M. Georges Graux. Protectionniste convaincu et ardent, cet honorable député mérite de protéger à la fois les chasseurs, le gibier et les communes ; pour arriver à ses fins, il emploie le système cher à M. Méline, qui consiste à frapper d'un droit les hommes et les choses jugés dignes d'une protection spéciale. Il s'agit, en l'espèce, d'un droit supplémentaire de 7 fr. sur le permis de chasse ; il en coûtera 35 fr. pour aller à la recherche de lièvres problématiques et de chimériques perdreaux.

Sur ces 35 fr., l'État en prendra 20, mais il ne les gardera point dans ses caisses. Il s'en servira pour organiser des parcs de réserve où les communes viendront s'approvisionner.

Le département, de son côté, percevra une somme plus modeste de 5 fr., qui lui permettra d'indemniser les propriétaires ruraux des dégâts occasionnés par le gibier.

Enfin, les communes mettront en location le droit de chasse sur leurs territoires et le produit de cette recette sera consacré au dégrèvement des taxes municipales.

« De telles mesures, conclut M. Georges Graux, auront pour résultat : de faciliter le repeuplement du gibier ; de donner à l'exercice du droit de chasse une organisation rationnelle ; de créer une nouvelle recette pour les communes ; de constituer une caisse de secours au profit des propriétaires dont les champs sont dévastés par le gibier ; de faire payer, par ceux qui recherchent le luxe d'un plaisir, une partie des charges qui pèsent sur la propriété rurale. » C'est fort bien, à cela près que M. Graux proclame comme autant de vérités évidentes tout ce qui aurait besoin d'être démontré.

Et d'abord quels sont ceux qui « recherchent le luxe de ce plaisir » ? Sauf dans les environs de Paris et de quelques grandes villes, ce sont des paysans ennemis du luxe. Ils chassent, soit pour approvisionner leurs tables, soit pour vendre au marché le plus voisin le gibier qu'ils tuent. Ce sont eux, en très grande majorité, qui acquitteront cet impôt somptuaire. Mais ils ne l'acquitteront même pas.

Loin de consentir à payer une redevance, le chasseur campagnard — le seul vrai chasseur — proteste déjà contre le prix, qu'il trouve trop élevé, du permis de chasse. Quelques-uns, médiocrement consciencieux et observateurs intermittents des lois, n'en prennent un que tous les trois ans, et, comme ils n'en chassent pas moins pen tant les autres années, ils font ainsi une moyenne. On peut prévoir qu'en augmentant le prix du permis on donnera une prime à la fraude. Pour la réprimer, le garde champêtre sera impuissant, d'abord, parce qu'il est seul à surveiller un vaste territoire, souvent accidenté ; ensuite, parce que son zèle hésite devant l'ennui de verbaliser contre des voisins qui sont parfois des amis. Le droit protecteur sur les permis de chasse risque donc, comme tous les droits de ce genre, de diminuer les recettes en accroissant la fraude.

Et voilà le dégrèvement des taxes municipales compromis.

L'organisation des parcs de réserve sera également empêchée, la même cause devant produire le même effet. Au surplus, la création de ces parcs serait excellente, à la condition qu'elle aurait pour corollaire une répression plus sévère du braconnage. Il y a très peu d'années, l'État s'est imposé de grands sacrifices pour repeupler les cours d'eau ; les braconniers ont immédiatement passé par là et, aujourd'hui, les poissons sont aussi rares, dans nos rivières et fleuves, que les lièvres et les perdreaux le sont dans nos champs.

Quant aux ravages opérés par le gibier parmi les champs, c'est un fléau que les victimes regardent généralement comme un bienfait des dieux. Il ne sévit, d'ailleurs, qu'aux alentours des chasses gardées et annuellement repeuplées dont les propriétaires endossent de ce chef de très lourdes charges. Jacques Bonhomme, qui se faisait autrefois 4,000 fr. de rente en élevant des lapins, s'en fait 8,000 aujourd'hui en cultivant sa terre pour les lapins que les autres élèvent. Dans les environs de Paris, c'est une industrie des plus lucratives. Ailleurs, elle ne prospère point, par cette excellente raison qu'un fantôme de gibier ne saurait commettre même un fantôme de dégât.

Enfin, si le système de M. Graux donnait les résultats qu'en attend son auteur, c'est-à-dire si toutes les communes de France trouvaient des locataires, la chasse deviendrait le monopole d'une petite minorité riche, à l'exclusion d'une grande majorité pauvre. Ce serait l'envers de la nuit du 4 août 89. Et que deviendrait « l'égalité » gravée dans notre sublime devise ? Seigneur, épargnez-nous cette lamentable « bredouille ! »

Chasseurs, mes beaux-frères, conpuez à l'unisson M. Georges Graux !

## Chambre des Députés

Séance du 13 novembre

### LA QUESTION DE MADAGASCAR

M. Boissy-d'Anglas adresse à M. le ministre des affaires étrangères une question sur Madagascar.

Il y a quelques semaines on a envoyé à Madagascar un agent avec une mission que le pays ne connaît pas encore officiellement.

Ce qu'on sait seulement c'est que les relations de la République avec la reine des Hovas sont interrompues.

L'orateur demande au ministre ce qui s'est passé là-bas ; quelle a été la mission de M. Le Myre de Vilers, et ce qu'il pense du problème malgache afin de permettre à la Chambre de se prononcer en connaissance de cause.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, dit que, par une série de télégrammes, M. Le Myre de Vilers a prévenu le cabinet que sa mission n'avait pas abouti et qu'il attendait à Tamatave les ordres du gouvernement.

Le commerce n'a aucune sécurité, des attentats partout répétés se reproduisent à chaque instant ; dans l'île, des Français sont assassinés.

En vain nos résidents généraux ont réclamé, le gouvernement hovas n'a d'énergie que pour nous résister. Nulle part la sécurité est n'est

assurée ; l'escorte de nos soldats, la résidence elle-même ne s'est pas trouvée en sécurité. Les représentations nouvelles de notre résident général sont restées sans résultat.

Le gouvernement décida alors la mission de M. Le Myre de Vilers à l'énergie et au dévouement duquel il rend hommage.

Madagascar peut entre des mains actives devenir une belle colonie, mais pour cela il faut qu'un état de choses nouveau se substitue à celui qui existe depuis trop longtemps. Il n'y a de protectorat que lorsque le protecteur est en mesure de faire respecter sa volonté ; le traité de 1885 autorise la France à avoir à Tananarive une force suffisante.

C'est cette force qu'il s'agit d'envoyer en l'accompagnant d'effectifs suffisants pour qu'elle puisse au besoin briser toutes les résistances.

Quinze mille hommes et soixante-cinq millions paraissent indispensables.

Le gouvernement demande à la Chambre si elle approuve sa conduite, il lui appartient de se prononcer.

M. Boissy-d'Anglas remercie M. le ministre de sa réponse, mais il estime que ces déclarations doivent être suivies d'une adhésion de la Chambre. Il demande donc à la Chambre de transformer la question en interpellation pour qu'elle puisse se prononcer par un ordre du jour.

L'incident est clos.

M. le général Mercier, ministre de la guerre, dépose, en son nom et au nom des ministres des finances et de la marine, un projet de loi ouvrant un crédit de 65 millions de francs pour l'expédition de Madagascar.

Le projet est renvoyé à une commission spéciale.

M. Boissy-d'Anglas retire sa demande d'interpellation.

M. Charles Dupuy, président du conseil, dit que le fait même du dépôt du projet indique que le gouvernement désire un examen complet et rapide.

La Commission spéciale pourrait être nommée jeudi.

La Chambre décide que la Commission sera de 11 membres.

### LE CHOMAGE

M. Vaillant monte à la tribune pour demander le vote de la proposition Dejeante. Il veut, dit-il, faire quelque chose pour la classe ouvrière si l'on ne veut pas être responsable des révoltes de la fin.

M. Faberot implore les citoyens amis du peuple de lui laisser développer sa thèse et, comme ceux-ci regimbent, il interpelle directement le « citoyen d'Hulst ».

La Chambre, qui a en mains le remède, hésitera-t-elle à donner quelques millions aux malheureux ouvriers, quand elle en dépense follement tant d'autres ?

L'ouvrier ne mentie point, il ne veut point de l'humiliation de la charité, mais il réclame le droit à l'existence.

La Chambre ne peut le lui refuser sans affirmer hautement qu'elle n'aime ni les malheureux, ni les pauvres.

La discussion générale est close.

M<sup>rs</sup> d'Hulst, visé par M. Faberot, déclare que s'il a interrompu l'orateur, c'est qu'il jugeait que son discours ne pouvait en rien profiter à la classe ouvrière.

Mieux que personne il connaît l'ouvrier qu'il a toujours soutenu et défendu. Il sait par expérience que pousser l'ouvrier à la haine c'est le pousser à la révolte. Il ne s'associera jamais à une politique aussi condamnable.

Demain jeudi, à 2 heures, séance publique.

## INFORMATIONS

### Les funérailles du Tsar

On sait que les funérailles du Tsar étaient fixées au 20-21 novembre. Elles seraient, assure-t-on, fixées de nouveau au 17.

### Le commandement de l'expédition de Madagascar

On dit que le commandement du corps de Madagascar sera confié au général de division Duchesne, actuellement commandant à Belfort, qui se distingua dans l'expédition de Formose lors de la guerre du Tonkin en 1885.

### Hommage à la presse française

On lit dans le *Figaro* :

« Un peu avant l'entrée du cortège impérial au Kremlin, le baron de Buehler, archiviste du ministère des affaires étrangères, s'avança vers les groupes des consuls étrangers et leur dit d'une voix grave : « Vous êtes invités, messieurs, à remercier la presse de vos pays qui s'est montrée si sympathique à notre grande douleur. Les articles des journaux français, entre autres, m'ont arraché, je crois, plus de larmes que tous ceux de la presse russe. »

### La couronne des Halles parisiennes

Cette couronne, d'une hauteur de deux mètres, est faite de pensées artificielles. Dans le haut se trouve une touffe de roses blanches et jaunes ; dans le bas est attaché un ruban tricolore voilé de crêpe encadré de touffes de myosotis. Au milieu on lit l'inscription suivante : *Les Halles centrales à Sa Majesté l'empereur Alexandre III.*

### Les étudiants en médecine

Une décision ministérielle, notifiée samedi aux recteurs d'Académie, accorde la conversion des inscriptions d'officiers de santé en inscriptions de doctorat en médecine aux étudiants pourvus du baccalauréat ès-lettres ou du baccalauréat de l'enseignement classique qui vont être appelés sous les drapeaux.

Cette mesure assurera à ces jeunes gens le bénéfice de l'article 23 de la loi sur le recrutement, et ils seront, conséquemment, l'objet d'un renvoi en congé au bout d'un an de service.

### Le Pape et la Russie

Le Pape n'enverra aucun représentant aux funérailles du Tsar qui doivent se célébrer avec le rite orthodoxe.

Par contre, Sa Sainteté sera représentée au couronnement du nouvel Empereur.

### La santé de M. Burdeau

On donne de mauvaises nouvelles de la santé de M. Burdeau.

### Un député interné

On assure qu'un député socialiste des plus bruyants, dont l'absence a été remarquée depuis plusieurs jours, le citoyen Baudin, pour tout dire, aurait été interné dans une maison de santé.

### La grève des ouvriers bonnetiers à Troyes

Deux cents ouvriers bonnetiers de la Société générale se sont mis en grève. La cause de ce

chômage est que l'on veut faire conduire par un ouvrier deux métiers au lieu d'un, avec un rabais sur le prix de production de 20 0/0. Dans ces conditions, le travail est plus fatigant, mais plus rémunérateur pour l'ouvrier qui peut gagner 1 fr. de plus par jour.

Ce système a été récemment mis en pratique à l'usine Mauchauffée. Les ouvriers de cette maison, après s'être mis en grève, ont accepté de travailler dans ces conditions. Il est probable qu'il en sera de même à la Société générale.

#### Chine et Japon

Hiroshima, 13 novembre. — L'amiral Ito a télégraphié au ministre de la marine qu'il a fait sauter toutes les torpilles de fond de la baie de Talien-Wan.

Les Japonais ont capturé plusieurs torpilleurs et occupé tous les postes-torpilles installés par les Chinois. Ces postes, très bien compris, ont été laissés en l'état.

Les travaux de la défense étaient considérables, aussi les Japonais sont-ils étonnés de la faible résistance de la place.

La retraite des Chinois a dégénéré en déroute.

## LA SÉCURITÉ de l'exploitation des Chemins de fer

CIRCULAIRE DE M. BARTHOU

(Suite et fin)

Il serait impossible de définir réglementairement la durée maxima du travail de ce dernier. Ce travail n'est pas en effet continu ; il est coupé, entre les trains, par des intervalles qui, dans un grand nombre de petites gares, comportent un repos presque absolu et dont l'agent peut jouir d'autant plus complètement qu'il est généralement logé dans la gare. Mais, même dans les stations où le travail présente le moins d'intensité ou de continuité, un agent n'offre pas les garanties de vigilance nécessaires s'il ne jouit pas, entre deux journées consécutives de service, d'un intervalle suffisant de repos ininterrompu. J'estime que ce repos doit être d'au moins huit heures. Il ne faudrait pas toutefois en conclure qu'un agent auquel ce repos de nuit serait assuré pourrait, durant tout le reste du temps, être employé à un travail actif et continu, qui risquerait d'excéder ses forces. Vous devriez veiller dans ce cas (ce sont là, comme je l'indique plus haut, des appréciations d'espèce qui ne peuvent faire l'objet d'une disposition réglementaire générale) à ce que la Compagnie organise le service, de manière à alléger son travail, notamment par l'emploi d'un auxiliaire durant une partie de la journée.

Inversement, une légère abréviation du repos de nuit est admissible lorsque le travail de jour comporte de longues interruptions.

Ainsi ce repos pourrait descendre à sept heures trente, si le chef de station jouit pendant sa durée de présence en service, en dehors des heures de repas, d'un repos continu supplémentaire de trois heures, et il pourrait n'être que de sept heures, si ce même repos supplémentaire continu atteint quatre heures. Mais ces dérogations sont les seules que je considère comme susceptibles d'être autorisées.

L'enquête à laquelle il vient d'être procédé par vos soins sur les conditions du travail dans toutes les gares à signaux desservies par un seul agent, sur le réseau soumis à votre contrôle, montre que les règles que je viens d'exposer y sont généralement observées. Il en résulte cependant que dans un certain nombre de gares la durée du repos paraît insuffisante. J'appelle à ce point de vue votre attention spécialement sur les gares ci-après :

Vous voudrez bien inviter la Compagnie, si vous ne l'avez déjà fait ou si elle n'en a déjà pris l'initiative, à prescrire les mesures nécessaires pour donner aux agents qui font le service de ces gares le repos continu qui leur est nécessaire et vous aurez soin de vérifier les conditions dans lesquelles ce service sera fait à la suite de ces mesures.

Dans les cas où les mesures prises consistaient à faire aider l'agent par un membre de sa propre famille, appointé à cet effet comme auxiliaire, vous veilleriez à ce que la répartition du travail entre le chef de poste et l'auxiliaire soit fixée par un ordre de service obligatoire pour eux, de manière que le repos garanti au chef de poste soit effectif et qu'il ne continue pas à assumer seul, *en fait*, le service dont il est censé déchargé en partie.

J'appelle toute votre attention sur l'intérêt que j'attache à ce que les ingénieurs placés sous votre direction s'assurent, tant par la vérification régulière des ordres de services que par les fréquentes constatations des faits dans leurs tournées, de l'exécution des prescriptions de la présente circulaire.

L'*Echo de Paris*, dont le républicanisme ne saurait être mis en doute, publie un article qui vaut la peine d'être signalé.

Voici le passage topique d'un long article sur les *Croyances* :

« Aujourd'hui le mal est fait. Dans notre mêlée humaine, où les uns montent et les autres descendent, où tous s'agitent fiévreusement, il ne reste plus de patience chez les humbles, de pitié chez les forts, d'amour du bien, d'esprit de renoncement, ni d'espoir dans les au-delà de la tombe. Ces vertus sociales arrachées du cœur de l'homme et supprimées par esprit de secte n'ont été remplacées par rien de noble ou d'impersonnel. Le rationalisme n'est point parvenu à élever la morale plus haut que le Code, ce qui revient — en philosophie — à admettre la stricte justice,

mais à nier la charité. Le positivisme, lui, est allé plus loin encore : il a substitué nettement aux conceptions universelles le culte de l'individu, la religion du Moi.

» Eh bien ! nous le disons très haut à ceux qu'une passion aveugle a rendus destructeurs de tout : qu'on prive une génération des croyances qui l'élèvent et la consolent, on a pour devoir étroit de lui donner quelque chose en échange ; et l'on est coupable au premier chef devant son pays, si l'on s'est contenté de jeter ses contemporains au milieu des ruines, en ne leur mettant dans l'âme que la haine, l'envie féroce et l'illée de mourir. »

#### BULLETIN FINANCIER

13 novembre 1894.

Le marché a complètement changé d'allure aujourd'hui. On escompte le vote presque unanime des crédits demandés pour Madagascar. C'est notre 3 0/0 qui conduit le mouvement.

Le comptant est bon et vient aussi aider au mouvement.

Le 3 0/0 de 102.60 s'élève à 102.80.

Les actions de nos grands établissements de crédit, sans s'écarter sensiblement des cours d'hier, ont bonne contenance. Le Foncier s'inscrit à 918.75, le Crédit Lyonnais à 772.50.

Nos grands chemins sont l'objet de bonnes demandes. Le Lyon est à 1,420.

A noter une hausse importante du Suez à 2,972.50 en vue des transports que va nécessiter une expédition à Madagascar.

L'Italien n'est pas toujours brillant à 84.35.

La spéculation sur l'Extérieure paraît prendre quelque repos. Ce n'est peut-être pas pour longtemps : on cote 72 3/16. Les fonds ottomans sont très fermes. Les autres fonds sont un peu moins fermes.

L'obligation des Charbonnages de Sosnowice est due au jour à 490.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 14 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, plac de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 12°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 8°
Midi,	732 m/m	au-dessus 10°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	10 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 5°

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du samedi 10 novembre

Scrutin sur le vote du projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 million 500,000 fr. pour secours aux victimes des inondations et des ouragans.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Chaudey

(affaire de Compuis), ainsi conçu : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour ».

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

Séance du lundi 12 novembre

Scrutin sur l'ordre du jour de MM. Babaud-Lacroze et Berger (interpellation Vaillant, le chômage des ouvriers) ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour ».

Même vote que dessus.

#### Mort du nouveau receveur particulier

M. Santigny (Marie-Germain), nommé le 23 octobre dernier à la Recette particulière de Saumur, est décédé subitement, dimanche, à Mayenne, au moment où il s'appretait à venir prendre possession de son poste à Saumur.

#### SAUMUR

##### Les colères d'un matelassier

Avant-hier soir, vers 9 heures, deux femmes effarées, les dames Cesbron et Ruesche, du Bois-Doré, se présentaient à la gendarmerie et demandaient protection contre le matelassier Reneaume qui, après les avoir insultés toute la soirée, brisé leur porte avec des pierres, les poursuivait, un couteau dans la main, jusqu'à l'entrée de la gendarmerie.

Ces pauvres femmes n'osant rentrer chez elles, deux gendarmes les accompagnèrent et, à leur aspect, Reneaume, qui était dans la rue, prit un air innocent et protesta qu'il « n'avait rien fait ». Mais la porte défoncée et les chandeliers jetés sur les pavés témoignaient de sa culpabilité. En outre, un voisin attesta que, Reneaume criant : « Il faut que je tue ces femmes », il sortit et l'empêcha de réaliser ses menaces.

Cette déclaration à peine terminée, le matelassier enleva ses sabots et prit la fuite en braillant que « les gendarmes étaient aussi canailles que les autres et qu'il les em...miellait ». On le poursuivit et, rattrapé dans un escalier, Reneaume porta aux gendarmes des coups de poing aussitôt parés. Réduit à l'impuissance, il renouvela ses injures : « Canailles, voleurs, assassins ! » Pendant le trajet au violon, il ne cessa de répéter que « à sa sortie de prison, les « grippe-jésus » auraient affaire à lui et qu'il tuerait les deux femmes ». Un témoin qu'on rencontra affirma qu'il avait vu, sur la place Saint-Pierre, vers 8 heures 1/2, Reneaume pourchassant, un couteau dans la main, les plaignantes qui criaient : « A l'assassin ! »

Le lendemain matin, au sortir du violon, le forcené, revenu au calme, prétendit qu'il avait agi sous le coup de l'ivresse et qu'il ne se souvenait de rien. On l'a conduit au parquet et ensuite à la prison de Fenil.

## L'ALCYONE

Par Pierre Maël

De l'autre côté, derrière les murailles de sable et des batteries, derrière les retranchements de balles de coton et d'alfa, les insurgés, s'installés auprès de leurs pièces inutiles, armés de leurs longs fusils sans portée, se préparent au choc de cette vague humaine qui accourt.

Tous les Arabes, fatalistes, sont des héros.

Ils n'ont plus le temps de recharger leurs canons, plus le temps de recharger leurs fusils, car les poudres et les balles doivent se charger séparément. Ils mettent leurs yatagans au clair.

La lutte va s'engager à l'arme blanche.

Déjà, les hotchkiss et les feux de salve ont balayé la plage.

Les marins se ruent au travers des coups de feu isolés, qui éclatent de ci, de là. Au moment où l'enseigne du Trident, Couturier, s'engage sur le wharf, le fusilier Martin s'élançait derrière lui, suivi lui-même des fusiliers

Landais et Pichon.

Mais Landais n'a pas fait trente pas qu'il tombe mort. Une balle lui a traversé la tête.

Dix pas plus loin, Pichon s'abat à son tour, mortellement atteint. — Déjà, l'on ne compte plus ceux qui tombent. On les relève à la hâte, on les emporte. Le flot des assaillants touche aux parapets circulaires de la batterie centrale. Le pavillon du Trident court en tête.

Borsanl s'élançait vers ceux du Colbert. Il les excite du geste et de la voix. Les trois bataillons, après avoir déchargé les krapatchek, abordent les lignes de l'ennemi à la baïonnette.

L'enseigne Couturier et son fidèle Martin sont sur le mur. Le matelot, de sa main robuste, saisit la hampe du drapeau vert. Une, deux la hampe se rompt ; le croissant et la queue de cheval sont foulés aux pieds. Quant à l'enseigne, il a sauté dans la batterie.

Un groupe d'insurgés s'est acculé dans un coin. Ils sont une centaine résolus à vendre chèrement leur vie. Quelques-uns rient. On voit les dents blanches au centre de ces faces bronzées. Comme des fauves, le yatagan au poing, les Maures se ruent sur les chrétiens.

D'un coup de pointe, Borsanl trône une

poitrine, d'un revers il fend un crâne... Trois nouveaux agresseurs l'entourent.

— Tenez bon, capitaine ! — crie une jeune voix derrière l'officier. — Je vas leurs y sonner si peu de lézards à ces cabillauds-ci !

Et Perrégnit, le blanc-bec, faisant le moulinet avec son fusil, a cassé un bras et défoncé un thorax.

— Bravo, petit ! crie Borsanl, — va de l'avant, mon gars... Ils reculent.

Cependant un peu de confusion suit l'enlèvement de la redoute. A droite et à gauche les deux autres bataillons ont occupé les autres batteries. Maintenant, les mahonnnes et les radeaux ont arçosté. Les képis rouges se maintiennent. La ligne a soif de prendre sa part à la fête.

— Va-t'en voir des érrevises de rempart qui mettent le cap sur cette possession ici, maintenant, — raille le quartier-maître Le Guyen. Ils n'ont plus qu'à mettre le couvert, tout de même. C'est nous les ceux de la flotte qu'avons croché le morceau !

Restent les retranchements d'alfa.

Tout ce qui a fui des batteries s'est réfugié derrière des remparts improvisés. Ceux là font feu sans interruption. De nouveaux morts, de

nouveaux blessés s'entassent sur le sol.

Heureusement, les officiers supérieurs ont tôt fait de prévenir le désordre. On rallie au sifflet, et derrière les embrasures des batteries conquises, marins et soldats à l'abri répondent victorieusement au tir interrompu des arabes.

Les quais sont nettoyés. Les insurgés ont déserté la Casbah.

Les colonnes attaquent alors le quartier européen. La porte des Mers donnant sur la Strada-Réal est enfoncée. Quelques maures résistent. Une poignée d'entre eux se défend pied à pied et continue la lutte des fenêtres des maisons. Puis, la masse, sentant que la résistance est impossible sur ce point, reflue de nouveau vers la citadelle. Les gros murs de la Casbah lui semblent, en effet, de plus sûres défenses.

En ce moment, ce sont les hommes de la « Surveillante » qui prennent la tête sous les ordres de MM. Devic et de La Mothe. Le capitaine de vaisseau Maréchal masse les marins et ordonne :

— En avant !

A droite, aux pieds des murs, longeant la plage, se trouve le carré des retranchements formés par les balles d'alfa. — Là, deux mille

### Encore les messieurs des Ponts

Le 15 octobre, vers minuit, deux garçons bouchers, Fonteneau et Renard, se plaignaient à un agent d'avoir été battus par trois individus qu'ils ne connaissaient pas, mais qu'ils reconnaîtraient à la première rencontre.

On poursuit les agresseurs et on les rejoint place de l'Hôtel-de-Ville. L'agent les interroge : ils déclinent leurs noms : Audebert, Emmaüs et Menuisier (qui ne l'est pas). On leur reproche d'avoir frappé Fonteneau et Renard. Ils objectent que ceux-ci ont voulu les empêcher de chanter sur le pont Napoléon et, alors, Audebert a cogné. Renard s'est sauvé. Fonteneau a détalé également. Mais il a reçu entre les deux yeux un coup dont il portera, dit-il, la marque toute sa vie, car Audebert devait avoir quelque chose dans la main.

Est-ce qu'on a encore joué du couteau, dans cette bagarre ? En tous cas, la police informe.

### Arrestation

Sur mandat d'arrêt délivré par M. le Juge d'instruction du parquet de Poitiers, les agents de police ont arrêté dans une auberge Louis Bayle et Marie Sebelin — voyageant ensemble et vendant sur les places publiques des ouvrages en crochet de laine — inculpés de vol et d'abus de confiance.

On les a mis en état d'arrestation, bien qu'ils affirmassent n'avoir jamais mis les pieds à Poitiers.

### Phénomène météorologique

Hier soir, entre huit et neuf heures, des lueurs d'un rouge vif rayonnaient au zénith, comme une aurore boréale, en s'étendant un peu du couchant vers le nord.

Le ciel, très clair et d'une grande pureté ; la vive clarté de la pleine lune, à l'est, reflétant partout ses tons blafards, et, plus loin, à l'horizon, des lueurs vert-émeraude se fondant dans l'azur du ciel pur, offraient, du pont Cessart, un spectacle splendide aux turbidités et rares promeneurs.

### Ephémérides

14 novembre 1833. — Nomination, par le préfet, d'une commission d'enquête chargée « de recueillir tous les renseignements propres à éclairer le gouvernement sur l'utilité, les avantages ou les inconvénients de l'établissement d'un chemin de fer dans le département ».

Cette commission est ainsi composée : Joubert-Bonnaire, négociant à Angers ; Cailleau-Grandmaison, maire de Saumur ; Guignard ; Moreau-Fresneau, négociant à Angers ; Dupuis, négociant à Saumur ; Leclerc-Guillory, négociant à Angers ; de Buzelet, maire de Saint-Rémy ; comte de Serrant ; Frémy-Esnault, fabricant à Chalonnes ; Bouton-Levéque, maire des Ponts-de-Cé ; Mauchien, an-

Arabes se sont entassés. Ils font un feu roulant.

Cependant, la compagnie de la « Surveillante », a été ralliée par les soldats du 92<sup>e</sup>. L'aspirant Renard, qui conduit une section du « Trident », désolé de n'avoir pu rejoindre les siens, s'approche du lieutenant de vaisseau de La Mothe.

— Pouvez-vous charger avec vous, capitaine ?

— Venez, répond l'officier.

La colonne d'assaut s'ébranle.

Le 92<sup>e</sup>, surexcité, tourne les murailles et se lance par la brèche sur les remparts, pendant que les marins escaladent l'enceinte d'alfa. Il enlève un drapeau.

Devant les baïonnettes, les insurgés ont pris peur, ils lâchent pied.

On traverse le carré au pas de course.

Personne dans la ville blanche.

On attaque le cimetière et les soldats fouillent la ville arabe. Là-bas sont les magasins d'alfa coupés de ruelles dangereuses. — Les soldats s'y jettent les premiers. Un feu redoutable part des murs. Un fusilier de la section du « Trident », que conduit l'aspirant Renault, tombe mort ; un peu plus loin c'est le tour du ca-

rien maître marinier ; Roax ; Thoreau de la Martinière, conseiller d'arrondissement.

### L'ouragan de Lundi

Le vent a soufflé en tempête lundi toute la journée, non seulement sur les côtes de la Manche et de l'Océan, mais encore sur divers points de la France.

A Paris, la tempête a causé de grands dégâts et occasionné de graves accidents.

A Cherbourg, une violente tempête du Sud-Ouest a sévi sur les côtes.

A Saint-Malo, un coup de vent terrible s'est abattu sur la région. La mer est démontée.

Pendant deux jours, aux Sables-d'Olonne, a régné une tempête violente. On est sans nouvelles de quatre chaloupes de pêcheurs.

Une violente bourrasque s'est abattue sur la ville du Mans. Plusieurs cheminées ont été renversées. La circulation dans les rues était impossible ; les ardoises tombaient comme grêle.

Sur les Jacolins, un certain nombre d'arbres ont été brisés ; rue Basse, la toiture en tête d'une maison s'est abattue sur la chaussée, recouvrant un tombereau chargé de paille, ainsi que le cheval et le conducteur qui, par miracle, n'ont pas été blessés.

Une tempête épouvantable a sévi à Nantes et sur la contrée. Il y a eu trois accidents mortels et de nombreuses blessures causés par la chute de cheminées. Un garde-ponton a été enlevé par le vent et s'est noyé ; un marin a péri en se portant à son secours.

Les dégâts sont très considérables. Les trains à destination de Saint-Nazaire ne marchaient que péniblement, traités par deux locomotives.

A Saint-Nazaire, les dégâts sont épouvantables.

A Angers, l'ouragan s'est déchaîné sur la ville avec une violence inouïe, et a causé, en quelques heures, des dégâts considérables. Dans les rues, on pouvait à peine se tenir debout, et sur les ponts notamment la circulation a dû être, un moment, interrompue.

Les bâtiments de l'Exposition ont eu fort à souffrir. Mais c'est surtout dans les baraquements de la foire que l'ouragan a eu des conséquences funestes. Les toiles ont été déchirées en lambeaux. Le cirque Plége était au plus fort de sa représentation quand la bourrasque vint brusquement enlever la toile de couverture ; on dut congédier les spectateurs. On ne saurait apprécier l'étendue du désastre. C'est d'autant plus regrettable que la foire semblait cette année aussi bien organisée que possible.

A Tours, la tempête a sévi avec autant de violence. Quelques accidents ont été signalés par suite de la chute de pierres et d'ardoises.

De toutes parts, enfin, la bourrasque a laissé

nonnier Guéguen de la « Surveillante ».

La guerre des rues commence à l'entrée des magasins.

Embusqués derrière les fenêtres grillées, les Arabes exécutent sur les nôtres un tir plongeant. Il faut les débusquer de maison en maison.

C'est le moment le plus terrible de la lutte.

Une poignée de matelots, parmi lesquels un hercule, Sebastiani, s'élançant à la suite d'un caporal d'armes de la « Surveillante », Luizen. A bout portant, un insurgé tue le caporal. Il n'a pas le temps de se dérober. La baïonnette de Sebastiani le cloue sur le ballot d'alfa derrière lequel veut se cacher le meurtrier.

Quelques cavaliers maures chargent au hasard.

L'un d'eux atteint le commandant Maréchal qui ne le voit pas venir. Le yatagan jette un éclair. C'en est fait de l'officier.

Mais Sebastiani est là.

— Une, deux ! En tête parez et pointez !

La baïonnette a écarté le sabre, elle se plonge et ressort, rouge, fumante, des entrailles de l'Arabe, qui tombe avec un grand cri.

— Le premier dans le dos, — dit le matelot ; — le second dans le ventre, ça fait la paire.

Et le siège des maisons continue.

(A suivre.)

sur son passage des traces terribles, irréparables.

A Saumur, comme partout ailleurs, la bourrasque a causé quelques dégâts. Plusieurs maisons ont eu leur couverture très endommagée : les ardoises volaient en l'air et bien des arbres ont été brisés. Les platanes du Champ-de-Foire ont été entièrement dépouillés ; les feuilles jonchaient la terre, et se sont symétriquement accumulées par endroits et dans une partie de la rue de Poitiers jusqu'à une hauteur d'un mètre. On ne signale aucun accident.

Par suite de cette tempête, presque toutes les lignes téléphoniques ont interrompu leurs communications.

Les communications télégraphiques ont été très défectueuses et ont subi de longs retards.

### La foire d'Angers

Beaucoup de monde à la foire de la Saint-Martin qui a été aussi bonne qu'on pouvait le désirer. Les marchés étaient suffisamment approvisionnés et on a constaté une hausse appréciable sur toutes les catégories. Les bœufs et les vaches se vendaient bien, et les porcs, principalement les courards, s'enlevaient à d'excellentes conditions.

Les chevaux étaient fort chers.

Légère reprise sur le blé, qui atteint le chiffre de 2 fr. 50 le double décalitre. Mais ce prix est encore bien loin d'être rémunérateur pour la culture.

### Cour d'Assises de Maine-et-Loire

Audience du 12 novembre 1894

#### Vols qualifiés

Les nommés Bonomeau Lucien, âgé de 23 ans, né dans la Charente-Inférieure, ouvrier boulanger ; Baudry Auguste, âgé de 28 ans, né à Vihiers, ouvrier couvreur, et Renou Théophile, 49 ans, né à Neuillé, ouvrier boulanger, sans domicile fixe, sont accusés de vols qualifiés.

Le dimanche 6 mai dernier, le sieur Bonomeau retrouvait à Angers le nommé Baudry, dont il avait fait la connaissance à Niort, au cours de l'année dernière. Sans ressources, ne se livrant que très rarement au travail, ces deux individus résolurent de vivre du produit de vols qu'ils commettaient dans la banlieue d'Angers et dès le lendemain inaugurèrent la série des soustractions frauduleuses qui leur sont reprochées. Seul, l'acte d'accusation nécessiterait plusieurs colonnes.

Les trois accusés sont interrogés successivement. Ils reconnaissent tous les faits relatés à leur charge : Bonomeau, 14 vols qu'il a accomplis en participation avec Baudry, et 2 de complicité avec Renou ; Baudry, 14 vols, et Renou, 2.

Vingt-deux témoins, pour la plupart victimes des accusés, viennent successivement raconter les vols relatés dans l'acte d'accusation et les circonstances dans lesquelles ils ont été commis.

Après une heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif contre les accusés, mitigé par des circonstances atténuantes en faveur de Renou et de Baudry.

En conséquence, la Cour, après délibération, a condamné : Bonomeau, à sept ans de travaux forcés ; Baudry, à quatre ans de travaux forcés ; Renou, à deux ans de prison.

Renou, qui n'a pas subi de condamnations précédentes, bénéficie de la loi Bérenger.

### FAITS DIVERS

#### NOCES DE BOIS ET NOCES D'ÉTAÏN

Les citoyens des États-Unis, qui sont toujours en tout des gens pressés, n'attendent plus les échéances où se célèbrent traditionnellement les noces d'argent et d'or. Ils y ont ajouté les noces de bois et les noces d'étain.

C'est devenu le grand genre, dans la société newyorkaise, de célébrer, sous ces dénominations, le cinquième et le dixième anniversaire du mariage.

Récemment, un riche couple de New-York a fêté ses noces d'étain par un dîner et une soirée allégoriques, où toute la vaisselle, la gobeletterie, les surtout, les vases de fleurs, etc., étaient en étain, mais en étain artistique d'une valeur décorative considérable.

Pour les noces de bois, les parents et les amis envoient aux époux des cadeaux élégants et cossus en bois sculpté.

### L'INVINCIBLE

Plus solide et prospère après un rude assaut, Facilement vainqueur de toute concurrence, Le Congo parfumé, conserve et porte haut Son droit si bien acquis au brevet d'excellence.

Un amateur de bon savon à Victor Vaislier.

### MARCHÉS

#### Marché de Saumur du Samedi 10 Novembre

Froment-commerce, l'hectolitre	12	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	11 30	Veu	2 40
Méteil	9 40	Mouton	2 40
Seigle	7 50	Porc	2
Orge	8	Poulets la couple	4 50
Avoine	8	Dindonneaux	13
Sarrasin	14	Canards	5 50
Haricots blancs	30	Oies	13
Haricots rouges	24	Beurre le kilog.	1 80
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1 30
Noix	12	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	14	780 kilog.	50
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	50
Son	9	Paille	30
Pommes de terre, la barrique,	10	Huile de noix, 50 kil.	125
Farine, la culasse de 157 kilog.	40	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	les 52 kilog.	500
id. 2 <sup>e</sup> id. 0.26 66	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. 0.20	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
		Charbon de bois, les	—
		100 kilog.	16
		Charbon de terre	4

### Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2  
Direction G.-A. Carpit

### JEUDI 15 Novembre 1894

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de

M<sup>me</sup> Segond-Weber

De la Comédie-Française

M. Alexis CHARPENTIER

De la Comédie-Française

### PHÈDRE

Tragédie en 5 actes, de RACINE

M<sup>me</sup> SEGOND-WEBER jouera le rôle de Phèdre.

M. A. CHARPENTIER jouera celui de Thésée.

ON COMMENCERA PAR :

Les FOLIES AMOUREUSES

Comédie en 3 actes, de Regnard.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beauvignère, Saumur.

Consultations du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

### AVIS

La Maison CHATAIN, 20, rue Saint-Nicolas, continue comme par le passé la vente des bois et charbons.

Les clients peuvent donc continuer à s'approvisionner à la maison ; ils y trouveront toujours des marchandises de toutes sortes et de bonne qualité.

ON DEMANDE A ACHETER

Bon Portefeuille d'Assurances

Incendie — Vie.

S'adresser au bureau du journal.

VIN du D<sup>r</sup> YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coëa du Pérou, à la Kola d'Afrique,

au Biphosphate de chaux, préparé au

vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

# EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

## AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur

ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

# VELOUTINE

POUDRE DE RIZ SPECIALE préparée au 1<sup>er</sup> Institut. HYGIENIQUE, ADHERENTE et INVISIBLE

SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

Se défier des Imitations et Contrefaçons (Jugement du Tribunal de la Seine du 8 mai 1875)

CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Par acte devant M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, du 8 novembre 1894, M. et M<sup>me</sup> OUDINE, restaurateurs, ont cédé à M. et M<sup>me</sup> RIOBE, de Saumur, le FONDS DE COMMERCE d'HÔTEL-CAFÉ, exploité à Saumur, rue de la Fidélité, 3, dit HÔTEL DU CHEVAL GRIS.

Pour avis.

Tribunal de Commerce de Saumur

Par jugement en date du 13 novembre 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Lelong, boulanger à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, en état de faillite ouverte provisoirement à ce jour.

M. Terrien a été nommé juge-commissaire et M. Bonneau syndic provisoire.

Pour extrait,

Le Greffier, MORON.

Etude de M<sup>e</sup> BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, 7, rue du Temple.

## PURGE D'hypothèques légales

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> BEAUCHESE, notaire à Ambillou, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, M. Séraphin-Claude Moron, aussi dit Séraphin Moron, marchand, et dame Céleste-Julie Bruneau, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Ambillou, ont vendu à la commune d'Ambillou, ce qui a été accepté par M. René Thibault, propriétaire, demeurant à Sourches, commune d'Ambillou, maire de ladite commune, autorisé à cet effet par délibérations du Conseil municipal de la commune d'Ambillou en date des dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-treize et cinq février mil huit cent quatre-vingt-quatorze, approuvées par un arrêté préfectoral en date du vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, une parcelle de terrain à prendre dans un champ situé au lieu dit le Cimetière, commune d'Ambillou, porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 21 de la section C, contenant sept ares cinquante centiares, moyennant, outre les charges et conditions, un prix principal de huit cent cinquante francs.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et l'expédition du procès-verbal de dépôt délivrée par le greffier a été signifiée, suivant exploit de Gautreaux, huissier à Angers, en date des six et sept novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, à : 1. Madame Brémont Eugénie, veuve de M. Louis-Emile Goizet, ancien magistrat, ladite dame demeurant ci-devant à Angers et actuellement à Allend, commune de la Possonnière ; 2. à Madame Arsène Faultrier, épouse de M. Victor Godard, propriétaire, directeur du

Musée des antiquités, avec lequel elle demeure à Angers ; 3. à Madame Eugénie Goizet, épouse de M. Lucien Conchot, propriétaire, avec lequel elle demeure à la Possonnière ;

Et par exploit de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, à : 1. M. Narcisse Lionnet, ancien avoué, demeurant à Doué ; 2. M. Henri Lescouré, horloger-bijoutier, demeurant à Doué ; 3. à M. Pierre-Léonard Rullier, propriétaire, demeurant à Nueil ;

Et par exploit de Legoas, huissier à Saumur, en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ;

Avec déclaration aux sus-nommés qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai, l'immeuble dont s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains de l'acquéreur de toutes hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires de l'immeuble vendu étaient, outre le sieur Moron : 1. M. Louis-Emile Goizet, ancien magistrat, propriétaire, demeurant à Angers, et Madame Eugénie Brémont, son épouse, demeurant à Angers ;

2. M. Goizet Auguste et dame Jeanne-Renée-Émilie Reyneau, son épouse, tous deux décédés à Ambillou ;

3. M. Godard Victor, propriétaire, directeur du Musée d'antiquités de la ville d'Angers, et Arsène Faultrier, son épouse, demeurant ensemble à Angers.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Saumur, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ.

Etude de M<sup>e</sup> G. MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques A SAUMUR

Avenue de la Gare de l'Etat (à la Gare des Marchandises du Chemin de fer de l'Etat)

Le vendredi 16 novembre 1894, à dix heures précises du matin.

En vertu d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur, date du 13 novembre 1894, enregistré,

DE DIX DENI-MUIDS

de Vin rouge du pays

Contenance totale environ 4.500 litres

Par le ministère de M<sup>e</sup> MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé.

## A VENDRE

A l'Amiable

Le Moulin à Eau de Distré

ET LE

Moulin à Vent des Carabins

Avec 40 Ares de Terre environ y attenant

Le tout situé commune de DISTRÉ REVENI ANNUEL, par bail authentique expirant en 1902 ou 1905 : 550 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnoux.

## A LOUER

PRÉ-EXTEMENT

## MAISON

Située route de Rouen, 46, à la Croix-Verte.

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1<sup>er</sup> étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraichement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36, Saumur.

## Retour de M<sup>me</sup> Alexis SONNAMBULE SPIRITE

Cartes, Lignes de la main

M<sup>me</sup> ALEXIS fut partie de la Société du Congrès magnétique de Paris, d'où elle arrive. Profitez de son talent. Allez tous la voir, 37, rue Saint-Nicolas, au 2<sup>e</sup> étage.

M<sup>me</sup> ALEXIS prévient sa nombreuse clientèle qu'elle prolonge son séjour à Saumur.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer ou continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens. — Traduction de documents et lettres de commerce. — Pont-Fouchard, Saumur.

## A CÉDER

Magasin Couronnes, Bijouterie

Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COCHET, 20, rue du Portail-Louis, Saumur.

## A LOUER IMMÉDIATEMENT

Trois petits Logements

AVEC GRANDS JARDINS

Situés impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

## LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

## EPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits	Thé C <sup>e</sup> Coloniale, la boîte	2 80
Menier, 1/2 kil.	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, —	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n <sup>o</sup> 3, —	Biscuits recommandés	
C <sup>e</sup> Coloniale, —	Montbozon, la boîte	» 65
De santé, —	Madeleines-Champagne, id.	1 30

## EPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p<sup>r</sup> Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20.

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

## SAISON HIVER 1894-95

# MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.